

Décision

Générale

colonial

Décision n° 4-115-1906 du 17 mai 1906,

n° 4-115-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mai 1906

Numéro JO
n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro
1 juin 1906

TEXTE INTÉGRAL

la solde de M. Parés, écrivain auxiliaire au Secrétariat Général, est portée de 4 à 8 francs par jour. La présente décision qui aura son effet à compter du 1^{er} mai 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.